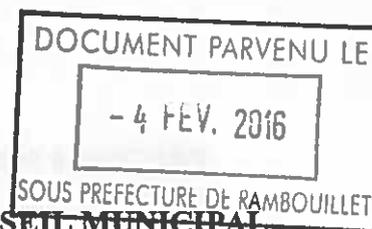


Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Commune de NEAUPHLE-LE-CHATEAU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le premier février, à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de Neauphle-le-Château
s'est réuni dans la salle du Conseil Parking de la Place aux Herbes,
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard JOPPIN, Maire

Etaient présents :

Bernard JOPPIN - le Maire, Philippe LEBLOND, Annick VENANT, Jean-Pierre JULLIEN,
Catherine SOUS, Jean-Claude KUENTZ, Elisabeth SANDJIVY - Maires Adjoints,
Patrick GILLIERON, Marc LEROY, Stephen CHARLIEU, Nicole MEUNIER, Sylvie BARA,
Chantal JULIEN, Emmanuelle COEURET, Benoît POUYET, Bastien VIAL-COLLET,
Olaf PECH et Alexandra BOULLION.

Etaient absents, excusés et représentés

Alain JUND donne pouvoir à Catherine SOUS,
Daniel SCHAEFER donne pouvoir à Philippe LEBLOND,
Laurence ROUSSEL donne pouvoir à Emmanuelle COEURET,
Cerise ROLIN donne pouvoir à Elisabeth SANDJIVY.

Etait absente et excusée

Anne-Sophie SABOULARD.

OBJET : APPROBATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET
DU PATRIMOINE – AVAP

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 2014, arrêtant le projet d'AVAP
- Vu l'avis favorable de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 9 décembre 2014
- Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur consécutive à l'enquête publique, organisée du 19 mars au 20 avril 2015,
- Vu l'adoption par la commission locale de l'AVAP, en date du 18 juin 2015, de l'avis et des recommandations du commissaire enquêteur sur ce projet,
- Vu l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France, en date du 17 août 2015,
- Vu l'avis favorable du Préfet, en date du 10 septembre 2015

Au vu de ces avis, il appartient maintenant au conseil municipal d'approuver définitivement l'AVAP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité,** l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) tel qu'annexée à la présente délibération
- **PRECISE, à l'unanimité,** que l'AVAP annule et remplace la ZPPAUP
- **PRECISE, à l'unanimité,** que l'AVAP sera annexée aux documents d'urbanisme en vigueur

.../

/...

- **PRECISE, à l'unanimité**, que le document définitif approuvé sera transmis aux personnes associées
- **PRECISE, à l'unanimité**, que conformément aux dispositions réglementaires, une annonce sera publiée dans un journal d'annonces légales et que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois à compter de sa publication

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Bernard JOPPIN

